SGPEN CGT

Le Secrétaire Régional
DEWULF Fabrice
Hôtel de Ville
59290 - Wasquehal
SITE INTERNET : sgpen.cgtnord.free.fr

SECRETARIAT 03.20.82.57.07
TRESORERIE 03.20.02.10.02
FAX 03.20.82.57.10
✉ sgpen.cgtnord@free.fr

A

Monsieur Bernard ROMAN
1er Vice Président
Conseil Régional Nord/Pas de Calais

Lille, le 14 février 2011

Objet : référentiel des Emplois Techniques des lycées

Monsieur le 1er Vice Président,

Le CTP CE s'est tenu le 11 février dernier sous la présidence de **Monsieur Jean Marie ALEXANDRE**, à son ordre du jour était inscrit en autre « Projet référentiel Emplois Techniques des Lycées », les Elus du CTP CE devaient donner un avis sur ce projet.

A la suite de nos différentes interventions, ainsi que celles de l'UNSA, **Monsieur Jean Marie ALEXANDRE** a décidé à juste titre de reporter cet avis au CTP CE qui devrait se tenir en juin. Celui-ci ayant constaté des divergences importantes, notamment sur la fourchette de grade de recrutement des différents emplois (*voir ATP2 et Cat B*), et sur différentes missions et activités proposées pour certains métiers.

Par ce courrier, je tiens à vous rappeler le positionnement de l'autorité territoriale sur le maintien du cadre d'emplois spécifiques, voir le relevé de décisions lors de notre rencontre du 26/04/2010, la réponse à une question syndicale au CTP CE du 11/02/2011 et la réponse de **Monsieur Xavier MAIRE**, DRH le 28/01/2010.

Comme vous, la **CGT** considère que c'est par la loi que le cadre d'emplois spécifiques doit être abrogé, ou que le décret déterminant les corps équivalents aux cadres d'emplois (*n°91-875*) stipulant que les adjoints techniques territoriaux des EE sont comparés aux adjoints techniques territoriaux des EE de l'Education Nationale, alors que les adjoints techniques territoriaux sont eux comparés aux adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur (*Préfecture*) puisse être annulé, et remplacé par un autre décret qui indiquerait que l'homologie du corps du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des EE soit comparé aux adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur.

Pour la **CGT**, il n'y a que par la parution d'une nouvelle loi, ou d'un nouveau décret qui permettrait à l'ensemble des 110 000 ex TOS, et donc aux 3600 agents décentralisés en 2006 au sein du Conseil Régional Nord/Pas de Calais de se retrouver dans la même situation administrative que l'ensemble des adjoints territoriaux de la Fonction Publique Territoriale, sinon le risque est grand de créer une nouvelle injustice, en effet, en sus de l'inégalité de traitement entre les agents du siège, des Ports et des EPLE, on en créerait une nouvelle inégalité au sein même des agents Région en EPLE !!!

Nous nous permettons de vous rappeler ces différentes positions, car vous n'êtes pas sans savoir que certaines organisations syndicales prônent la disparition de ce cadre d'emplois spécifiques au sein du Conseil Régional Nord/Pas de calais, en mettant en exergue le déroulement de carrière de ce cadre d'emplois spécifiques.

Notre cadre d'emplois spécifiques permet la promotion sociale par l'accès au grade ATP2 par concours ou tableau d'avancement, il ne faudrait pas laisser penser aux agents EPLE que ce grade est inaccessible, car seulement réserver à l'encadrement, en laissant de côté le niveau professionnel de celui-ci.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le 1er Vice Président l'analyse de la **CGT** sur le « projet du référentiel EMPLOIS ». J'espère que celui-ci retiendra toute votre attention.

Dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur le 1er Vice Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général du SGPEN CGT
Fabrice DEWULF

Copie à :

- *Monsieur Jean Marie ALEXANDRE*
- *Madame Catherine DE PARIS*